

# Politique du Site Nord Pas de Calais

30 septembre 2014

La démarche contractuelle pour la période 2015-2019 prévoit un volet commun aux établissements de la Communauté d'universités et d'établissements. Ce volet commun est complété des contrats spécifiques à chacun d'eux. La discussion de la partie commune s'appuie sur un document qui présente la politique de site. **C'est ce document, dans une forme de document de travail qui permet de le faire évoluer**, qui est présenté ici.

Les paragraphes écrits en caractères italiques, en début de partie ou de paragraphe, présentent les demandes du MESR. Elles ne sont suivies que pour autant que les orientations fixées par les statuts de la Communauté d'Universités et d'Etablissements Lille Nord de France sont respectées.

<b>1- Stratégie scientifique (formation/recherche/transfert) .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1-Cohérence et originalité de la stratégie du site.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2- Pilotage régional de la recherche et de la formation, au sein de la COMUE.....</b>	<b>5</b>
1- Coordonner les politiques. ....	6
2- Elaborer une vision prospective et stratégique. ....	6
3- Mettre en œuvre des actions structurantes à forte valeur ajoutée .....	6
<b>2- Leviers pour le déploiement de la stratégie scientifique partagée au niveau régional.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1- Leviers pour la Recherche .....</b>	<b>8</b>
Levier R1, Pilotage .....	8
Levier R2, Une approche coordonnée des programmes stratégiques régionaux, nationaux .....	8
Levier R3, Les réseaux thématiques et stratégiques de recherche.....	8
Levier R4, La SATT NORD.....	9
Levier R5, L' accompagnement des start-ups technologiques.....	9
Levier R6, Les autres actions de valorisation de la recherche.....	9
Trajectoire à 5 ans.....	10
<b>2.2- Leviers pour la Formation .....</b>	<b>11</b>
Levier F1, Pilotage.....	11
Levier F2, L'ESPE Nord de France (à compléter par le Directeur de l'Espé).....	12
Levier F3 Le Collège doctoral.....	12
Levier F4, Le développement d'actions concertées en faveur des étudiants. ....	14
Levier F5, La cartographie des formations .....	15
Levier F6, L'observatoire régional des études supérieures (ORES).....	15
Observer les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur régional.....	15
Organiser et mettre en œuvre un dispositif régional de suivi des docteurs.....	16
Produire des indicateurs et de tableaux de bord.....	16
Levier F7, Le développement d'actions concertées sur l'entrepreneuriat.....	16
La Maison de l'Entrepreneuriat.....	16
Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale Initiatives et Entrepreneuriat .....	16
Coordonner le dispositif régional des « Hubhouses ».....	16
Organiser et animer des actions d'animation et de sensibilisation des publics étudiants.....	17
Accompagner les activités des établissements .....	17
L'organisation du Statut d'Etudiant entrepreneur et la mise en place du Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E) .....	17
Trajectoire à 5 ans.....	17
<b>2.3- Leviers pour la politique internationale.....</b>	<b>18</b>
Levier PI 1, pilotage.....	18

Levier PI 2, Participer à la construction de l'Espace euro-régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.....	19
Levier PI 3, des dispositifs pour l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux .....	19
International Academy.....	19
Centre d'examen « Français langue étrangère » .....	20
Centre de mobilité EURAXESS, programme AMBER EURAXESS .....	20
Trajectoire à 5 ans.....	21
<b>2.4- Leviers pour la diffusion de la culture scientifique.....</b>	<b>21</b>
Levier CS 1, Pilotage .....	21
Levier CS 2, Développer des actions promouvant la Culture scientifique.....	21
Levier CS3, Valoriser le patrimoine scientifique .....	22
Levier CS4, Culture et création artistique.....	22
Trajectoire à 5 ans A écrire .....	22
<b>2.5- Leviers pour promouvoir les Campus durables .....</b>	<b>22</b>
Levier CD 1, Pilotage .....	22
Levier CD2, approches collaboratives.....	22
Levier CD3, Vers l'Université zéro carbone.....	23
Trajectoire à 5 ans.....	24
<b>2.6- Leviers pour promouvoir les Campus numérique.....</b>	<b>24</b>
Levier CN1, Pilotage .....	24
Levier CN2, l'UNR NPDC .....	24
Levier CN3, une politique commune portée dans le cadre du CPER.....	25
Trajectoire à 5 ans.....	25
<b>3- Gouvernance .....</b>	<b>26</b>
<b>3.1- Une organisation de l'enseignement supérieur en région Nord Pas de Calais assurant la synergie des acteurs : Etat, Collectivités, Monde économique et social, Monde académique .....</b>	<b>27</b>
3.1.1- La démarche .....	27
3.1.2- Les structures et leur gouvernance.....	27
3.1.3 Trajectoire à 5 ans.....	28
<b>3.2- La Communauté d'universités et d'établissements.....</b>	<b>29</b>
3.2.1- Organisation.....	29
3.2.2 Trajectoire .....	29
<b>3.3- L'université de Lille.....</b>	<b>30</b>
3.3.1- La démarche de fusion.....	30
3.3.2 La Gouvernance.....	30
3.3.3 Démarche contractuelle.....	30
<b>3.4- L'IDEX.....</b>	<b>31</b>
3.4.1- La démarche.....	31
3.4.2- La gouvernance du projet.....	32

# 1- Stratégie scientifique (formation/recherche/transfert)

## 1.1-Cohérence et originalité de la stratégie du site

*En quoi la stratégie élaborée par le site est-elle en cohérence avec le diagnostic établi par ce dernier et se distingue-t-elle des autres sites (thématiques prioritaires, prise en compte de l'environnement socio-économique et politique...)?*

Le Nord-Pas de Calais compte 6 universités et un ensemble universitaire privé, 16 écoles d'ingénieurs, 8 écoles de commerce, de gestion, de journalisme, d'architecture et de paysages, et un Institut d'études politiques.

La plupart de ces établissements font partie de la Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France, issue du PRES, qui réunit actuellement 30 membres (universités, écoles, organismes de recherche et collectivités territoriales). Cette configuration est amenée à évoluer avec la mise en place de ses nouveaux statuts.

Cette communauté travaille à l'organisation du site régional, dans le cadre des dispositions de la loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) de juillet 2013, et en cohérence avec les orientations définies, d'une part, dans le Rapport élaboré lors des assises territoriales (Rapport Dubrulle) et, d'autre part, par le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et la Recherche issu des assises régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette politique du site régional a trois particularités.

- Elle est construite en forte synergie avec les collectivités territoriales, l'Etat, le milieu socio-économique, et les organismes de recherche. Des instances dédiées (un parlement du savoir construit sur le mode d'un CESER consacré aux questions d'enseignement supérieur et de recherche, un espace prospectif et stratégique) facilitent cette synergie.
- Elle tient compte des spécificités de l'espace régional, et elle est donc au service des grands territoires universitaires infrarégionaux. Au nombre de 4, ils correspondent à la fois aux zones d'influences des universités et établissements et aux bassins d'emploi et de formation : l'Artois, le Littoral, la Métropole lilloise, et le Valenciennois,
- Elle s'organise selon une logique de mise en réseau des réseaux (réseaux d'établissements et d'organismes, réseaux de recherche, en lien fort avec les réseaux sociaux économiques), la Communauté d'universités et d'établissement assurant la cohérence d'ensemble. Le cœur de réseau est constitué par les universités lilloises et les grands organismes de recherche, qui par leur poids en matière de formation et de recherche ont une responsabilité particulière dans l'organisation et la dynamique de l'espace régional d'enseignement supérieur et de recherche et jouent donc un rôle majeur.

Cette politique organise les conditions d'un ensemble solidaire et cohérent ; elle porte une vision stratégique partagée respectueuse de la diversité de chacun et de l'obligation de stimuler la recherche et d'œuvrer à la réussite de tous les étudiants, quel que soit leur lieu principal de formation.

L'enseignement supérieur et la recherche dans la Région Nord-Pas de Calais entend ainsi répondre à 5 enjeux majeurs.

**Enjeu 1- Conforter un dispositif de formation de très grande qualité et promouvoir le maintien, l'avancement et la diffusion du savoir.** Le contexte économique et social particulier du Nord-Pas de Calais ajoute un niveau d'exigence supplémentaire en matière de formation. L'enseignement supérieur y est un élément essentiel de promotion sociale ; les mutations économiques d'une région en reconversion obligent plus qu'ailleurs à s'engager dans des démarches de formation tout au long de la vie. Favoriser le développement des études longues, développer l'alternance, permettre à chacun d'entrer et de revenir à

tout moment vers l'enseignement supérieur pour y acquérir ou y valider de nouvelles compétences, répondre à l'évolution rapide des besoins du monde économique et social, proposer pour cela une offre de formation encore plus lisible et cohérente, améliorer son attractivité pour attirer et maintenir en région des talents sont autant de déclinaisons de ces enjeux.

**Enjeu 2- Renforcer la qualité et l'excellence de la recherche.** Une priorité est de poursuivre les efforts réalisés par les acteurs de la recherche pour faire émerger des domaines d'excellence scientifique qui différencient la région sur le plan national et européen, et en synergie forte avec l'évolution de l'activité économique et des besoins sociétaux. Cette dynamique de l'excellence doit être organisée de telle façon qu'elle irrigue les territoires de la région. Elle suppose une démarche stratégique forte et concertée entre les universités, les écoles et les organismes de recherche, soutenue par les collectivités territoriales et les milieux économiques. Un enjeu est de mobiliser de façon cohérente, autour de cet objectif, les différentes sources de financement (PO, CPER, PIA, Horizon 2020...).

**Enjeu 3- Renforcer la valorisation et le transfert, développer les recherches partenariales.** Le renforcement des synergies entre le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur et celui des entreprises est un puissant accélérateur d'une mutation nécessaire. La SATT, mise en place par la Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France et les universités de Picardie Jules Verne et de Reims Champagne-Ardenne et le CNRS, est un élément essentiel de l'écosystème régional de l'innovation. Le renforcement des démarches partenariales au sein des pôles de compétitivité ou autour des structures mises en place avec le PIA (ITE, IRT, Equipex...) en est un autre.

**Enjeu 4- Promouvoir les écosystèmes innovants sur le territoire régional.** De multiples écosystèmes thématiques ont émergé dans la région pour le développement et la recherche, donnant lieu à de nombreux partenariats stratégiques entre les universités, les grandes écoles, les organismes de recherche et les entreprises. Ils s'organisent en particulier dans le cadre des pôles de compétitivité et des parcs d'activités scientifiques et d'innovation dédiés : Eurasanté à Lille – Loos (biologie, santé) ; Euratechnologies à Lille (numérique, ubiquitaire, internet des objets) ; Parc scientifique de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq (recherche fondamentale, entreprises innovantes) ; L'Union à Tourcoing : textiles innovants (CETI) ; Culture, images, medias (Plaine Images) ; le futur Campus de la distribution à Roubaix ; CD2E à Loos en Gohelle (éco-entreprises, éco-transition) ; Transalley à Valenciennes (transports durables) ; Rives de l'Escaut à Valenciennes (pôle d'excellence numérique) ; le Campus de la mer à Boulogne sur Mer, etc. L'émergence récente des nouvelles formes d'économie, notamment l'économie de la créativité ou encore l'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire, appelle à renforcer cette dynamique et à la conforter, notamment par la création d'écosystèmes innovants beaucoup plus hybrides à la fois sur le plan institutionnel et disciplinaire. Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche doivent jouer un rôle majeur dans cette nouvelle phase de développement des écosystèmes innovants en favorisant leur création et en y développant les formations associées.

**Enjeu 5- Amener l'enseignement supérieur et la recherche au cœur des stratégies des acteurs économiques, sociaux et politiques.** L'enseignement supérieur et la recherche ont un territoire qui est le monde ; ils sont pour autant un acteur essentiel du développement économique et social de leurs territoires de proximité. Ce rôle, maintenant mieux reconnu en Nord-Pas de Calais avec le Parlement du savoir et l'Espace prospectif et stratégique, doit être consolidé par la participation active aux schémas régionaux et métropolitains de développement, par la participation aux réseaux recherche-innovation-activités qui se constituent au sein des domaines d'activités stratégiques dans le cadre d'une stratégie régionale de spécialisation intelligente, par la réussite des grandes opérations partenariales que sont les ITE IFMAS et PIVERT, l'IRT Railénium.

La stratégie de site s'inscrit en réponse à ces enjeux majeurs à travers quatre leviers.

**Levier 1- La réorganisation du processus de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein de la Communauté d'Universités et d'Etablissements Lille Nord de France.** La modification de la gouvernance du PRES début 2013, avec un recentrage sur les six universités régionales, a permis de relancer le dialogue politique et l'élaboration d'une démarche stratégique coordonnée et partagée en matière de recherche, de formation et de transfert. Les statuts de la COMUE Lille NORD de France organisent cette coopération autour de 12 établissements et organismes fondateurs : les six universités régionales, la Fédération universitaire et polytechnique de Lille, l'Ecole des Mines de Douai,

l'Ecole centrale de Lille, le CNRS, l'INSERM et l'INRIA. Les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Région seront associés.

**Levier 2- La création de l'université de Lille.** Le site de Lille joue un rôle crucial dans la dynamique régionale, en concentrant les 2/3 de la population étudiante et plus de 80% du potentiel de recherche. Les trois universités lilloises sont engagées dans un processus de fusion, voté de façon quasi unanime par leurs Conseils d'administration, fixant le terme de la création du nouvel établissement au plus tard à la fin du nouveau contrat, en 2019. Une convention d'association lie les trois universités de Lille 1, Lille 2 et Lille 3 et organise le processus d'unification des compétences. Huit écoles — l'Ecole centrale de Lille, l'Ecole des Mines de Douai, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille, L'Ecole nationale des Arts et Industries Textiles, l'Ecole nationale d'Architecture et de Paysages de Lille, Télécom Lille, l'Ecole supérieure de Journalisme de Lille, l'IEP de Lille — sont associées à ce processus et en partagent les ambitions. Cette création permet la constitution d'une des grandes universités de recherche françaises. Elle renforce l'attractivité du Nord-Pas de Calais, au regard de l'existence de grands centres universitaires français et européens. Elle se construit en harmonie avec les universités non métropolitaines, qui s'attachent quant à elles à développer leur propre stratégie en mettant en valeur leurs propres spécificités et en intensifiant leur dynamiques d'alliances avec les autres universités et écoles régionales. Elle exerce un effet d'entraînement, contribuant au développement équilibré de l'ensemble du territoire régional. Elle constitue donc à la fois un enjeu métropolitain et un enjeu régional.

**Levier 3- L'organisation d'une concertation collective de l'enseignement supérieur et de la recherche autour de deux instances régionales.** Un Parlement du savoir, construit sur le modèle des CESER autour des problématiques de l'ESR, rassemble des représentations du monde académique et de la société civile. Un Espace prospectif et stratégique réunit quant à lui un petit nombre de décideurs — monde académique et grands organismes de recherche, monde économique et social, collectivités, Etat — pour porter une vision stratégique forte et commune. La Comue LNF a porté avec l'Etat et le Conseil régional cette organisation, ce qui l'a confirmée et confortée comme acteur majeur.

**Levier 4- La décision de dépôt d'un dossier d'Idex par la Comue** Ce projet est piloté par les trois universités Lilloises, le CNRS, l'Inserm et l'Inria. Il intégrera les contributions d'autres universités et établissements dès lors que ceux-ci sont intégrés au périmètre d'excellence ou s'engagent dans la dynamique d'excellence émergente ; Cette initiative d'excellence est conçue par l'ensemble des acteurs (monde académique, économique et social, collectivités) comme un outil majeur au service de la structuration du site, tant à l'échelle de la métropole Lilloise (Université unique de Lille) que de la région.

## **1.2- Pilotage régional de la recherche et de la formation, au sein de la COMUE**

*Pour les sites bénéficiant d'un IDEX : expliquer en quoi et comment l>IDEX joue un rôle moteur pour les activités de recherche et de formation de l'ensemble du site (effet transformant des IDEX)?*

*Quelles sont les actions structurelles mises en œuvre pour améliorer le pilotage et la visibilité de la recherche au niveau national et international (politique de signature commune...) ? Ces actions ont-elles été co-construites avec les organismes de recherche partenaires du site ? Dans quelle mesure s'articulent-elles avec les priorités portées par l'écosystème territorial, notamment la SATT ?*

*Quelle politique doctorale ? Et plus particulièrement la communauté sera-t-elle amenée à délivrer le diplôme du doctorat ? Quelle structuration pour les Ecoles doctorales impliquant plusieurs communautés ?*

*En quoi l'offre de formation initiale et continue est-elle coordonnée, simplifiée et en adéquation avec les besoins socio-économiques constatés et propre à assurer une meilleure insertion ou réinsertion professionnelles (formation tout au long de la vie)?*

*Quelle politique et quels outils et contenus numériques au service d'une rénovation en profondeur de la pédagogie ?*

La politique régionale de site s'organise au sein de la Communauté d'universités et d'établissements Lille

Nord de France. Celle-ci est conçue comme un espace de coopération et de coordination au sein de la région Nord Pas de Calais entre l'ensemble des partenaires participant à l'enseignement supérieur et la recherche. Elle porte des missions qui, par la mobilisation de plusieurs établissements, apportent une forte valeur ajoutée pour l'enseignement supérieur et la recherche en région.

Elle agit dans la limite des compétences qui lui sont conférées et des missions qui lui sont assignées par ses nouveaux statuts. Sauf dans les domaines où ils ont expressément transféré leurs compétences à la Communauté d'universités et d'établissements — la formation des maîtres avec l'ESPE, la formation doctorale dans le cadre des écoles doctorales régionales et du collège doctoral —, les établissements membres conservent leurs compétences propres dans tous les domaines prévus par les lois, règlements et accords en vigueur.

### **1- Coordonner les politiques.**

La Communauté d'universités et d'établissements assure la coordination des politiques de ses membres telle que prévue à l'article L. 718-2 du code de l'Education. Sur la base d'un projet partagé, les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du seul ministère chargé de l'enseignement supérieur et les organismes de recherche partenaires *coordonnent leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert*. Les établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres autorités de tutelle peuvent participer à cette coordination.

### **2- Elaborer une vision prospective et stratégique.**

La Communauté d'universités et d'établissements élabore son projet commun autour d'une vision stratégique et prospective partagée du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en région. Dans ce cadre, elle contribue à la préparation des réunions des deux instances régionales, le Parlement du savoir et l'Espace prospectif et stratégique, dont la Communauté d'universités et d'établissements constitue l'une des quatre puissances invitantes. La Communauté d'universités et d'établissements assure le secrétariat permanent de ces deux instances.

La Communauté élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire.

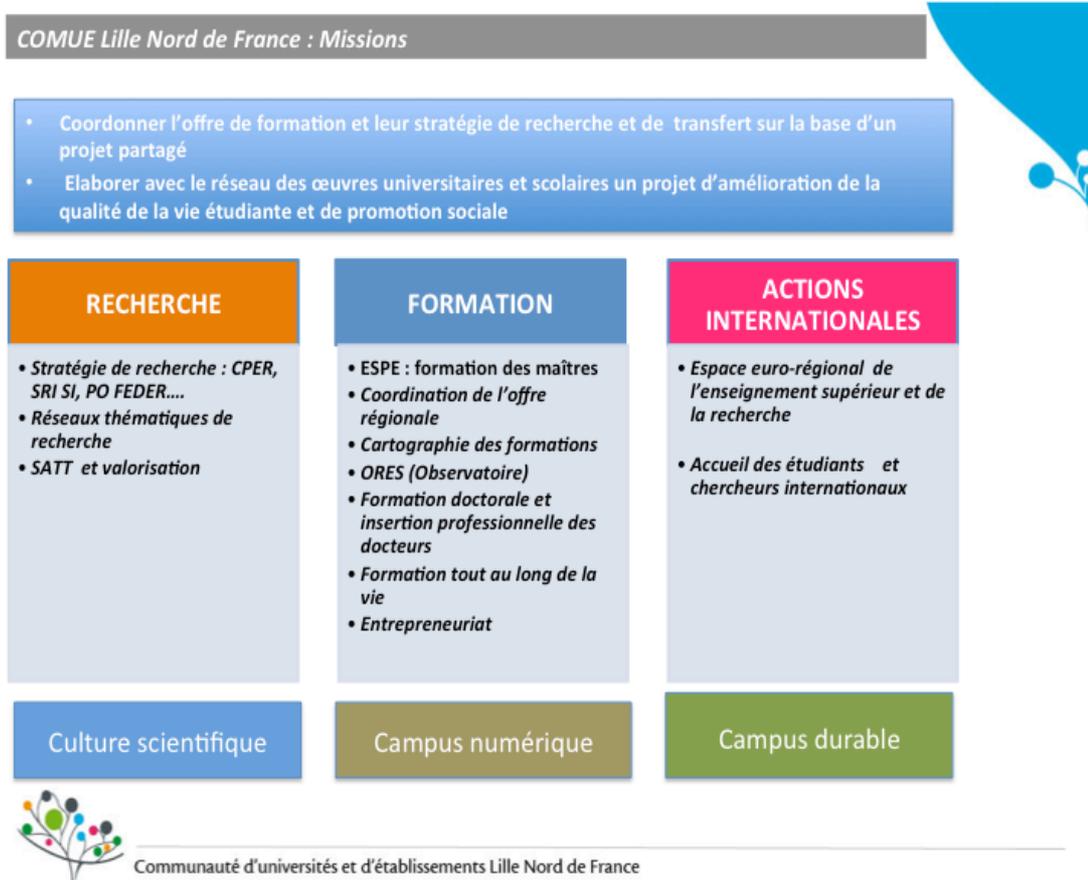
Cette démarche est portée notamment dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du schéma d'enseignement supérieur et de la recherche adopté par le Conseil régional.

### **3- Mettre en œuvre des actions structurantes à forte valeur ajoutée**

En réponse aux cinq enjeux précédemment définis, la COMUE se voit confier les missions structurantes suivantes :

- En matière de recherche, elle détermine, en étroite synergie avec les établissements membres, les grandes priorités thématiques qu'elle porte dans le cadre des stratégies définies aux niveaux européen, national et régional ; elle organise des réseaux thématiques régionaux autour des grands domaines de compétence qui lui sont reconnus ; elle vient en appui des laboratoires à travers une politique de valorisation conduite par la SATT NORD.
- En matière de formation elle favorise les démarches de coordination dans l'élaboration des offres de formation et met en place des outils permettant de renforcer la visibilité et l'attractivité de l'enseignement supérieur régional ; elle produit des indicateurs et des tableaux de bord sur l'enseignement supérieur régional tant en appui des établissements que du Rectorat et des politiques de formation conduites par le Conseil régional ; elle développe l'attractivité et la lisibilité de l'offre de formation des universités et de l'enseignement supérieur en région ; elle favorise l'élaboration d'une approche commune de la formation tout au long de la vie ; elle coordonne le développement de l'apprentissage dans l'ensemble des formations universitaires en région ; elle assure la formation des maîtres dans le cadre de l'ESPE, son école interne ; elle assure une formation des docteurs dans le cadre d'écoles doctorales communes et leur préparation à l'insertion professionnelle ; elle coordonne et favorise le développement de l'entrepreneuriat étudiant avec la Maison de l'entrepreneuriat.

- Un axe majeur de l'ensemble de ces actions est la construction d'un espace euro-régional de l'enseignement supérieur de la région au travers des actions communes menées avec les universités étrangères de proximité.
- Dans trois domaines, la Communauté d'universités et d'établissements porte des actions communes en soutien des établissements: le développement des usages numériques, le développement durable dans la perspective notamment de la démarche régionale de la troisième révolution industrielle, la diffusion de la culture scientifique.



## 2- Leviers pour le déploiement de la stratégie scientifique partagée au niveau régional

*En quoi la politique d'internationalisation de la formation et de la recherche du site participe-t-elle du développement de sa stratégie, en termes notamment d'attractivité ? Quels outils, quelle méthode, etc. ?*

*Comment la problématique immobilière des établissements est-elle appréhendée au niveau du site dans la stratégie du regroupement ? Quelle politique immobilière de site pour tenir compte de l'évolution des besoins immobiliers au regard des usages en termes de formation et de recherche Y-a-t-il une politique de site en matière de qualité et en particulier en matière pédagogique ?*

*Quelles actions du site en faveur du développement de l'entrepreneuriat étudiant ?*

*Vie de campus (définition d'un schéma directeur en matière de vie étudiante conformément à la loi) : quelles priorités retenues sur le site en matière de vie étudiante (logement, santé, tutorats, bourses, accueil des étudiants handicapés, étrangers etc.) ? Quelles structures dédiées à la vie étudiante sur le site ?*

*La pertinence et l'adéquation de l'allocation des moyens (en emplois et en crédits) en fonction des axes stratégiques est un objectif de pilotage pour les établissements. Dans les domaines, sur les thématiques et les actions prioritaires du site, telles que les prévoyaient en particulier les projets IOEX, l'allocation d'une partie des moyens traduit-elle bien ces priorités ? Quels sont l'état des lieux et le plan d'action en vue d'améliorer cette nécessaire articulation, en particulier en matière d'emploi scientifique ?*

*D'une façon plus générale, une partie des fonctions de support et de soutien est-elle située au niveau du site ? Si oui, quel est le mode d'organisation privilégié pour prendre en charge des actions à mutualiser entre établissements ? Pour quels gains attendus en terme d'efficacité et d'efficience ? (exemples précis à développer)*

## **2.1- Leviers pour la Recherche**

La Communauté d'universités et d'établissements assure la coordination des démarches et des politiques des établissements dans le cadre des grands schémas stratégiques qui viennent structurer l'ESR notamment : la préparation et la participation à l'élaboration de la Stratégie Recherche Innovation Spécialisations Intelligentes (SRI-SI), des programmes opérationnels, du CPER ou du programme d'investissements d'avenir.

### **Levier R1, Pilotage**

En matière de recherche, le travail de coordination est assuré par le groupe de travail<sup>1</sup> recherche, qui rassemble son animateur — un président d'université — les vice-présidents recherche des universités et des écoles ainsi que les organismes de recherche. Ce groupe travaille en amont des instances de gouvernance de la COMUE (CA et Conseil académique).

### **Levier R2, Une approche coordonnée des programmes stratégiques régionaux, nationaux**

Un élément essentiel de la politique régionale de site est l'élaboration d'une démarche coordonnée lors de la préparation des programmes stratégiques régionaux et/ou nationaux. Cette démarche est développée depuis janvier 2013.

- Participation à l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui détermine les principes et les priorités des interventions du conseil régional selon les dispositions de la nouvelle loi ESR
- Participation à la préparation du Schéma Recherche Innovation Spécialisation Intelligente (SRI-SI) piloté par l'Etat et le conseil régional dans le contexte des négociations avec l'Union Européenne
- Coordination des propositions de recherche élaborées dans le cadre des programmes opérationnels (PO/FEDER)
- Elaboration d'une réponse commune pour le volet recherche du CPER
- Portage de projets PIA

### **Levier R3, Les réseaux thématiques et stratégiques de recherche**

L'élaboration des programmes stratégiques s'appuie sur les travaux des réseaux thématiques et stratégiques de recherche. Ceux-ci correspondent à des domaines prioritaires pour lesquels le territoire a de réels atouts de par son potentiel de recherche. Les réseaux thématiques actuellement organisés couvrent les champs suivants : Santé, Environnement, STIC et mathématiques, Chimie-

---

<sup>1</sup> Pour chaque grande mission un groupe de travail a été mis en place, rassemblant des vice président ou chargés de mission des différents établissements et animé par un bureau. Au sein du bureau de la Communauté, un président assure la coordination entre le groupe de travail et le bureau. On a veillé à ce que ces responsabilités d'animation et de pilotage soient bien réparties entre les établissements membres.

matériaux, Transport, SHS (MESHS). Deux autres réseaux thématiques sont actuellement étudiés : énergie et agroalimentaire.

Ces réseaux organisent les relations entre les différents acteurs de la recherche (laboratoires, entreprises, collectivités) dans les domaines d'excellence reconnus. Ils appuient et coordonnent les démarches des laboratoires pour s'inscrire dans les appels d'offre ou les grands schémas structurants de l'UE, de l'Etat et de la Région sur des éléments qui différencient le territoire et accentuent ses avantages compétitifs. Ils facilitent l'élaboration d'instances de coordination de la stratégie de recherche, comme en biologie santé ". Leurs actions - qu'elles relèvent de la recherche fondamentale, de la recherche technologique ou des technologies clefs génériques - doivent venir en réponse à des enjeux sociétaux, économiques ou industriels. Ils viennent en appui de la mise en place du SRI-SI. Un de leurs objectifs est de renforcer les liens publics privés par le développement de plateformes technologiques organisées sous la forme d'« open labs », qui organiseront une offre nouvelle de services, de R&D et de formation adossée à des compétences scientifiques reconnues. Enfin, ils effectuent un travail de prospection pour faire émerger les visions et stratégies futures en matière de recherche.

#### **Levier R4, La SATT NORD**

La SATT est mise en place depuis juillet 2012. Le PRES a porté le dossier de la SATT NORD. Celle-ci est constituée sous la forme d'une SAS au capital d'1 M€, dotée de 63 M€ pour des investissements sur 10 ans. Ses actionnaires sont :

- La Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France, regroupant les universités de Lille (Lille1, Lille2 et Lille3), Valenciennes, Artois, Littoral-Côte d'Opale, la FUPL, l'Ecole Centrale de Lille (42%),
- l'Université Champagne-Ardenne-URCA (8%),
- l'Université de Picardie -UPJV (8%),
- le CNRS (8%),
- L'Etat via la Caisse des Dépôts et Consignations (33%).

La SATT est donc l'outil de valorisation des universités et des écoles en région, avec un accent mis sur la détection-maturation au sein des laboratoires des établissements. La Communauté d'universités et d'établissements doit favoriser ses liens avec les laboratoires, son insertion dans l'éco-système régional de l'innovation. Par sa participation au conseil d'administration elle exerce aussi sa fonction de pilotage.

#### **Levier R5, L'accompagnement des start-ups technologiques**

La Communauté d'universités et d'établissements est actionnaire de la société régionale d'amorçage FINOVAM. Cette société d'amorçage s'inscrit dans la Stratégie Régionale de l'Innovation en région Nord-Pas de Calais et vise à renforcer l'émergence et le financement de projets d'amorçage innovants, prioritairement technologiques.

Un objectif est de poursuivre les actions existantes en intensifiant la sensibilisation à l'entrepreneuriat vers les jeunes chercheurs, doctorants et post-doctorants visant à la création de start-up basée sur les technologies issues des établissements. Ceci s'appuiera sur les bonnes pratiques développées comme les Doctoriales (infra) et sur la SATT ainsi que les CVT (consortium de valorisation thématique) dans les domaines concernées en Région.

#### **Levier R6, Les autres actions de valorisation de la recherche**

La COMUE met en place en place des outils spécifiques et accompagne des actions de soutien dans des domaines spécifiques.

Deux outils viennent ainsi en appui de la politique de recherche et de valorisation :

- La réalisation d'un inventaire des gros équipements de recherche, équipements remarquables et plateformes des établissements de la Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France en région Nord-Pas de Calais. Un premier inventaire a été réalisé en 2011 et doit être

réactualisé. Ces plates formes constituent un réel point fort des établissements, au niveau national et international, et l'objectif est de leur donner plus de visibilité

- La mise en place d'un portail de la recherche à destination des universitaires, des étudiants, des entreprises et de l'international-

La Communauté d'universités et d'établissements apporte un soutien à deux actions spécifiques :

- **Les Presses universitaires du Septentrion.** Les Presses universitaires du Septentrion sont une association loi de 1901, à vocation commerciale mais pas à but lucratif, constituée par 5 universités de la Région Nord-Pas de Calais et un ensemble universitaire privé :

- Université des Sciences et Technologies de Lille - Lille 1
- Université Lille 2 Droit et Santé
- Université Charles-de-Gaulle – Lille 3
- Université du Littoral – Côte d'Opale
- Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
- Fédération universitaire et polytechnique de Lille

Leur objectif est de valoriser les résultats de la recherche par leur diffusion sous forme de livres et de publications dans des revues spécialisées. Les champs couverts par les Presses du Septentrion sont définis par leurs comités éditoriaux : « Acquisition et Transmission des Savoirs », « Lettres et Arts », « Lettres et Civilisations Étrangères », « Savoirs et Systèmes de Pensée », « Temps, Espace et Société » et « Sciences Sociales ».

- **La bibliothèque régionale de mathématiques.** La B2RM est une bibliothèque associée au service commun de documentation de l'université Lille 1. Elle est régie par une convention signée par tous les laboratoires et équipes de mathématiques de la région, ainsi que l'INRIA et des laboratoires d'autres disciplines. Tous participent à son financement. La B2RM est la seule bibliothèque de recherche en mathématiques au nord de Paris. Son fonds documentaire (16 000 ouvrages, 360 titres de périodiques, dont 200 abonnements vivants) la classe parmi les premiers rangs au niveau national. Il y a plus de 300 lecteurs inscrits, enseignants-chercheurs et doctorants des laboratoires de mathématiques de la région. L'accès à la bibliothèque est ouvert à tous les chercheurs et aux étudiants à partir du Master 1. C'est le principal outil de travail pour les mathématiciens en région (plateforme). C'est aussi un élément important d'attractivité pour des recrutements externes de qualité en mathématiques. Ce soutien est apporté depuis 2014.

### Trajectoire à 5 ans

Les dispositifs d'accompagnement de la recherche sont pour la plupart déjà opérationnels.

Levier	Objectifs	Jalons
R2 Programmes stratégiques	1- Conforter la vision stratégique commune - Finaliser le dossier CPER - Le mettre en oeuvre - Déposer le dossier IDEX –U Lille (infra)	Dernier trimestre 2014 Durée du contrat Définition du projet et mise en oeuvre de ses instances de gouvernance : mai 2014-début 2015
R3 Réseaux thématiques et stratégiques de recherche	2- Rendre totalement opérationnels les réseaux en mettant en place une gouvernance légère mobilisant l'ensemble des acteurs 3- Travailler à la mise en place des réseaux énergie et agro alimentaire 4- Mettre en place les plateformes technologiques	Juin 2015  Fin 2015 Fin 2016
R4 Valorisation	5- Assurer la couverture par la SATT de l'ensemble des thématiques de recherche du site régional en lien avec les politiques	Mi 2015

	de recherche des établissements 6- Renforcer l'insertion de la SATT dans l'éco-système régional de l'innovation : favoriser ses liens avec les pôles de compétitivité et d'excellence, avec les dispositifs de financement des entreprises innovantes 7- Travailler à la une plus grande cohérence des dispositifs régionaux de valorisation transfert avec les autres acteurs (collectivités, entreprises, parcs de haute technologie	fin 2015  Durée du contrat
R5 Start-ups technologiques	7- Poursuivre les actions existantes, notamment la sensibilisation des jeunes chercheurs	durée du contrat
R6 Autres leviers	8- poursuivre les actions existantes	durée du contrat

## 2.2- Leviers pour la Formation

La Communauté d'universités et d'établissements, en coordination avec les six universités publiques et le Rectorat, assure la formation des maîtres avec son école interne, l'ESPE Lille Nord de France.

Elle coordonne l'offre régionale de formation en vue d'en améliorer l'attractivité, la visibilité et la notoriété. Son action passe essentiellement par deux canaux

- Elle encourage l'organisation de masters portés par plusieurs de ses établissements ou de masters internationaux. Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle offre de formation des séminaires « Offre de formation » ont été ainsi organisés : journée ou demi-journée de travail, ateliers thématiques ou disciplinaires, pour rapprocher les secteurs ou les thématiques sur lesquels échanger et co-construire ;
- Elle favorise la mise en œuvre d'un cadrage commun des diplômes co-accrédités par plusieurs établissements portant notamment sur le calendrier universitaire ; les volumes horaires, la mise en œuvre du Projet Personnel et Professionnel comprenant l'outil Portefeuille d'Expérience et de Compétences ; la valorisation de l'engagement étudiant ;

Elle apporte son soutien au développement des pédagogies innovantes et de l'alternance via un BQE innovation pédagogique.

La Communauté favorise le développement d'une approche commune de la formation tout au long de la vie s'appuyant sur les compétences acquises en formation continue et la mise en place de campus numériques. Compte tenu de l'importance de la formation par l'alternance et de l'apprentissage, elle favorise le partage des bonnes pratiques et l'élaboration d'une approche commune visant le développement de l'apprentissage dans l'ensemble des formations universitaires en région.

Elle met en place des outils (cartographie des formations) et des structures d'accompagnement : observatoire régional des études supérieures, collège doctoral, maison de l'entrepreneuriat.

### Levier F1, Pilotage

Le travail de coordination est assuré par le groupe FTLV, composé des vice-présidents formation des universités et des écoles.. Le groupe travaille en amont des instances de gouvernance de la COMUE (CA et Conseil académique).

### *Levier F2, L'ESPE Nord de France (à compléter par le Directeur de l'Espé)*

L'ESPE Lille Nord France, forte aujourd'hui de ses quelques 5000 étudiants, a pour mission d'assurer la formation initiale des futurs enseignants et personnels d'éducation, qu'ils se destinent à travailler à l'école maternelle, primaire, ou dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, et de participer à leur formation tout au long de la vie. Les ESPE forment à des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Le master MEEF est un diplôme national. Ancrés sur la recherche en éducation dans son sens large, les enseignements ont une vocation professionnelle avec des enseignements disciplinaires, une spécialisation en fonction du métier choisi et des pratiques professionnelles intégrées à la formation. La formation repose ainsi sur une alternance de nature intégrative faisant le lien constant entre la pratique de terrain et l'université. L'ESPE forment les enseignants au numérique et par le numérique.

L'offre de formation a été mise en place avec l'ouverture de l'ESPE en septembre 2013. Dans le cadre de la nouvelle démarche d'accréditation, une nouvelle offre de formation a été définie. Elle sera définitivement mise en place en septembre 2015. De par son positionnement au sein de la Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord –de France, l'ESPE a déjà largement contribué à l'harmonisation des calendriers universitaires, des règlements des études, des pratiques pédagogiques et à l'initiation de formations hybrides sur le territoire régional.

L'ESPE répond aussi à la volonté de former tout au long de leur carrière les professeurs déjà en poste et à être un lieu d'accueil, d'innovations et d'expérimentations pédagogiques. Cette formation tout au long de la vie est en cours d'élaboration en étroite coopération avec le Rectorat, avec un objectif de la rendre pleinement opérationnelle à la rentrée 2015.

La recherche en éducation est une dimension importante pour l'ESPE car elle nourrit les réflexions sur la pratique pédagogique des professeurs et l'enseignement dispensé dans les masters. Les six universités bénéficient d'un potentiel important et reconnu. L'ESPE Lille-Nord-de-France a déjà fait le choix de ne pas créer un laboratoire spécifique en son sein. Elle a par contre vocation à initier des recherches d'ampleur, à stimuler des énergies et à faire travailler ensemble les collègues de l'ESPE mais aussi des UFR de nos universités régionales autour de thématiques éducatives fortes et partagées. Cette démarche a été entreprise avec l'organisation des assises académiques de la recherche en éducation le 11 avril 2014. Elle constitue un axe majeur du prochain quadriennal.

De par ses missions, l'ESPE Lille Nord France est ainsi l'interface entre les six universités de l'académie, qui l'ont créée et qui, avec le Recteur Chancelier, en assurent la gouvernance et le pilotage. Elle s'appuie sur des équipes pédagogiques pluri catégorielles composées à la fois d'universitaires issus de ces universités ou directement rattachés à l'ESPE, les différents collègues des services académiques et les praticiens de l'enseignement scolaire.

Les statuts de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Lille, l'organisent en tant que composante de la communauté d'Universités et d'Établissements « Université Lille Nord de France » selon les dispositions du décret n° 2013-782 du 28 août 2013. Un enjeu majeur du début de contrat est que la Communauté d'universités et d'établissements et son école disposent au plus vite des emplois, de la masse salariale et de la dotation de fonctionnement qui lui permettront de fonctionner pleinement et qu'ainsi la transition de l'IUFM vers l'ESPE soit achevée.

### *Levier F3 Le Collège doctoral*

Les écoles doctorales sont régionales et portées par la Communauté d'universités et d'établissements. En 2013-2014, 2418 doctorants étaient inscrits, 491 ont soutenu leur doctorat (année 2013).

Un premier enjeu majeur est d'augmenter le nombre de doctorants. Cela passe par la mobilisation de financements dans le cadre des grandes opérations structurantes, par la mobilisation de ressources propres des établissements, par des dispositifs d'accompagnement des doctorants pour leur travail

doctoral et leur insertion professionnelle. L'objectif est d'augmenter de 30% le nombre de contrats doctoraux au cours des cinq années du contrat (avec un engagement des établissements à la hauteur de la moitié). L'action de la Communauté d'universités et d'établissements porte principalement sur ces dispositifs d'accompagnement. Elle s'organise dans le cadre du collège doctoral.

Celui-ci développe les actions favorisant l'insertion professionnelle des docteurs, le renforcement des relations doctorants-entreprises, la valorisation internationale des formations doctorales et l'accompagnement des mobilités.

La délivrance du doctorat reste de la seule compétence des établissements.

Tableau Bilan 2013-2014 des thèses en cours et soutenues (\*)

	BSL		SESAM		SHS		SMRE		SPI		Total soutenances 2013	Total inscrits 2013/2014
	Soutenances 2013	Inscrits 2013/2014										
Lille 1	11	45	30	201	2	17	96	431	103	425	242	1119
Lille 2	51	284		5							51	289
Lille 3			3	20	52	407			0	5	55	432
UVHC					2	31			41	137	43	168
ULCO	1	4	6	17	1	24	20	56	9	33	37	134
ARTOIS	3	2	5	28	7	66	2	10	21	68	38	174
CENTRAL E LILLE									25	94	25	94
Ecole Architecture					0	8					0	8
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>335</b>	<b>44</b>	<b>271</b>	<b>64</b>	<b>553</b>	<b>118</b>	<b>497</b>	<b>199</b>	<b>762</b>	<b>491</b>	<b>2418</b>

(\*) Certaines écoles ont également d'autres étudiants inscrits dans les écoles doctorales, dans le cadre d'accords avec les universités.

Le Collège doctoral est animé par un directeur scientifique, directeur d'une des écoles doctorales. Il comprend :

- Un département Carrières et Emplois
- Un département Action Internationale
- Six écoles doctorales animées chacune par un PR assisté d'un ou deux secrétariats pédagogiques et administratifs ; BSL : Biologie et Santé (portage Lille 2) ; SESAM : Sciences Economiques, Sociales, de l'Aménagement et du Management (portage Lille 1) ; SHS : Sciences de l'Homme et de la Société (portage Lille 3) ; SJPJ : Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion (portage Lille 2) ; SMRE : Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (portage Lille1) ; SPI : Sciences Pour l'Ingénieur (portage Lille1).

Ses principales missions sont de concevoir, d'animer et d'organiser des activités dédiées aux doctorants et encadrants de thèses pour :

- Aider à l'insertion professionnelle des docteurs
- Favoriser les rencontres entreprises /doctorants-docteurs en organisant des événements, des actions autour de la problématique du doctorat
- Développer des actions de valorisation internationale des formations doctorales et d'aide à la mobilité des doctorants

- Valoriser le doctorat auprès du monde socio-économique régional, national et transfrontalier

L'activité du Département Carrières et Emplois se structure autour des actions suivantes :

- L'organisation des séminaires dédiés aux doctorants :
  - une trentaine de séminaires et conférences pour environ 1100 inscrits
  - maintenance du portail permettant les inscriptions en ligne, évaluation des séminaires, calcul des facturations, statistiques du dispositif, constitution d'un portfolio pour chaque doctorant, rémunération des intervenants sous forme de prestations de services (procédure de marchés publics) ou de vacations.
- L'organisation d'un séminaire à l'intention des encadrants de thèses (2 sessions)
- L'animation d'un réseau de référents « Insertion professionnelle docteurs » : une vingtaine d'enseignants chercheurs des différents domaines de spécialités (1 réunion /mois)
- La communication (élaboration des divers outils : plaquette, sites...) et la participation à des réunions nationales et franco-belges (collèges doctoraux, comité de pilotage ABG, conférences MEDEF...)
- L'organisation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs en collaboration avec l'ORES et les observatoires d'établissements.

Celle du Département Action Internationale se structure autour :

- du portage de l'appel à projets mobilité (mobilité sortante et entrante, aide au montage de projets européens « Marie-Curie », organisation de rencontres internationales de doctorants, projets internationaux portés par des associations régionales de doctorants). Cette action concerne une trentaine de porteurs de projets.
- de celui de l'appel à projets « Visiting professors (CPER 2007/2013) pour dispenser des cours de haut niveau aux doctorants.
- De l'attribution d'un prix de thèse
- De la coordination et du management de projets dans le cadre de la coopération euro-régionale : INTERREG – Prodoc (2010-1013) avec les académies wallonnes, en tant qu'opérateur chef de file, développement de la coopération avec les universités de Gand, Leuven, Louvain, Mons.

Un second enjeu du contrat est de travailler à ce que les dispositifs mis en place par le Collège doctoral irriguent l'ensemble des écoles doctorales. Ce point a été souligné par les évaluations de l'AERES, qui soulignent aussi la très grande qualité et pertinence des dispositifs. Une attention particulière sera donc donnée à l'appui aux ED SHS et SESAM.

Un troisième enjeu du contrat est de développer des actions communes avec les universités de l'Euro région (voir infra, leviers pour la politique internationale). L'objectif est notamment la mise en place d'une école doctorale pluridisciplinaire « sans murs » à travers différentes actions :

- Package de la formation doctorale partagé entre les différents partenaires.
- Programme de mobilité transfrontalière des doctorants et enseignants-chercheurs.
- Organisation, sur base de l'expérience des « Doctoriales », d'un séminaire résidentiel d'une semaine regroupant des doctorants, lors duquel ils travailleront sur des projets innovants. Le tissu socio-économique de la région serait également associé au séminaire.

#### **Levier F4, Le développement d'actions concertées en faveur des étudiants.**

Le projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire.

La Communauté doit élaborer avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire. Ce projet est en cours d'élaboration. Un groupe de travail qui sera piloté par un président et la directrice régionale du CROUS est actuellement mis en œuvre. D'une part, dans le cadre du CPER, des projets ont été portés au titre de la vie étudiante et des besoins de logement étudiants pour pallier les retards de la région en matière de logement social. La rénovation de logements est prioritaire. Une attention particulière est portée sur les territoires en tension (région de la métropole lilloise). Ces projets sont complémentaires aux nombreux projets de construction, menés hors CPER car financés intégralement par les collectivités ou bailleurs sociaux. Des opérations destinées à améliorer la vie étudiante sur des campus excentrés ont été retenues (espace de vie étudiante sur le site de l'ex-IUFM à Arras

pour l'université d'Artois, espace polyvalent de l'université de Valenciennes, espace de documentation sur le site de Calais de l'ULCO).

D'autre part, dans le cadre des travaux initiés par le Parlement du savoir (infra), un groupe de travail animé par la Commission formation de la Comue a été mis en place et traite des conditions de vie et de travail des étudiants.

La carte personnalisée.

Une même carte personnalisée pour tous les étudiants des 6 universités et de 6 écoles (Ecole Centrale de Lille, Ecole d'Architecture, Ensait, ENSCL, IEP, Télécom Lille) atteste du statut d'étudiant. Elle permet d'emprunter des livres dans toutes les bibliothèques universitaires de la région, sert de moyen de paiement dans les restaurants universitaires et cafétérias du CROUS, offre d'autres services personnalisés propres à chaque établissement, contrôle d'accès à certains locaux, paiement des photocopies...).

Le portefeuille emplois et compétences (PEC).

La communauté fait partie **depuis 2009** du projet d'expérimentation national PEC (Portefeuille d'Expériences et de Compétences). Les deux pilotes du programme sont les universités Lille 1 et UVHC. Ils participent au groupe de pilotage national et à l'animation du pôle d'ingénierie pédagogique. Ainsi, depuis 2010, au travers du 3PE, l'étudiant est initié à la gestion d'un Portefeuille d'Expériences et de Compétences. Il est alors sensibilisé à la méthodologie qui lui permettra d'analyser ses différentes expériences vécues (tant dans le domaine de la formation que dans des activités extra-universitaires), de les traduire en compétences acquises et de chercher celles à acquérir au regard de ses projets de formation et ses projets professionnels.

#### *Levier F5, La cartographie des formations*

La Communauté d'universités et d'établissements élabore et tient à jour une cartographie des formations permettant d'identifier chacune d'elles sur la base notamment des compétences auxquelles elle prépare, son insertion professionnelle, son adossement à la recherche, les coopérations avec le monde économique. Cette cartographie doit faciliter les choix d'orientation des lycéens et des étudiants, et permettre une meilleure visibilité de l'offre par le monde économique et social, notamment par les entreprises.

#### *Levier F6, L'observatoire régional des études supérieures (ORES)*

L'ORES travaille en synergie avec les observatoires des établissements pour produire des études sur l'insertion professionnelle et les conditions de vie dans une dimension régionale.

Observer les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur régional

Depuis près de vingt ans, l'ORES collecte auprès de l'ensemble des établissements, publics et privés, d'enseignement supérieur du Nord-Pas de Calais des données individuelles relatives aux quelque 150 000 étudiants inscrits dans la région. Cette Base longitudinale des inscrits dans l'enseignement supérieur de l'Académie de Lille (BIESAL) est, en outre, enrichie annuellement par appariement (autorisé par la CNIL) avec le fichier des bacheliers (convention avec le rectorat), avec celui des boursiers (convention avec le CROUS) ou encore avec celui des apprentis (convention avec la Région). Cette action est unique en France.

Ceci permet à l'ORES de produire des études et des indicateurs à destination de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur : acteurs politiques, acteurs de l'orientation et de l'insertion professionnelle et acteurs socio-économiques ; alimentation des tableaux de bord de l'OREF et de la MAPRF, réponses aux demandes diverses de la direction de la communauté d'universités et d'établissements et de ses services, de la DRESS TIC, du Rectorat, de LMCU, etc.

## Organiser et mettre en œuvre un dispositif régional de suivi des docteurs

En étroite collaboration avec les observatoires d'établissement, les écoles doctorales et le collège doctoral, l'ORES travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi du devenir des docteurs. Un dispositif d'enquête panel trimestriel riche de trois interrogations (1 an, 3 ans et 5 ans après la date de soutenance) semble, à ce jour, faire consensus. Il est initié par une première interrogation des docteurs 2012.

## Produire des indicateurs et de tableaux de bord

Pour agir, les acteurs de l'enseignement supérieur ont besoin d'accéder rapidement à une information personnalisée. L'observatoire travaille donc à identifier précisément les commandes récurrentes et les besoins pérennes des acteurs et partenaires, afin de définir les indicateurs utiles et de développer, sous SAS, et d'assurer la production automatisée de tableaux de bord personnalisés tant en termes de contenu que de format de diffusion des données. La production automatisée de « fiches formation » pourrait constituer le premier chantier de ce type et servir utilement le travail en cours sur l'offre de formation régionale des universités publiques. Cette action participe de la construction d'un véritable infocentre régional des études supérieures accessible, de manière différenciée, à la fois aux acteurs et aux usagers du système d'enseignement supérieur. Chacun pourra trouver, en un espace virtuel unique et clairement identifié, d'une part des outils de suivi et d'aide au pilotage de l'offre de formation supérieure et, d'autre part, des outils d'accompagnement à la construction des parcours de formation et d'insertion professionnelle.

## *Levier F7, Le développement d'actions concertées sur l'entrepreneuriat étudiant.*

### La Maison de l'Entrepreneuriat

La Maison de l'Entrepreneuriat agit en faveur de l'initiative et de l'entrepreneuriat des étudiants de l'enseignement supérieur en région Nord-Pas de Calais. Son champ d'action couvre l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région (les 6 universités, la FUPL et les grandes écoles publiques), soit un public potentiel de 120 000 étudiants. La Maison de l'Entrepreneuriat bénéficie du label national Pôle Entrepreneuriat Etudiant, qui regroupe 23 Pôles Entrepreneuriat Etudiants (PEE) répartis sur tout le territoire. Elle a coordonné la réponse régionale à l'action PEPITE.

Son activité se structure autour de trois grandes actions.

### Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale Initiatives et Entrepreneuriat

- Portage et coordination des réponses collectives de la communauté d'universités et d'établissements aux appels d'offre (e.g l'appel à projet PEPITE lancé conjointement par le MESR, le MRP et la CDC)
- Elaboration et diffusion de supports de communication et de promotion de l'initiative entrepreneuriale
- étudiante (vidéos, ...)
- Engagement de partenariats avec l'enseignement secondaire pour l'articulation et la complémentarité des actions : élaboration d'un parcours de l'apprenant (bac -3 / bac +3) pouvant conduire à un « passeport pour l'initiative », comité de reconnaissance des actions conduites dans les établissements secondaires,...

### Coordonner le dispositif régional des « Hubhouses »

Il s'agit d'une action particulièrement innovante. Sept espaces situés dans les universités et écoles, en partenariat avec le Conseil régional, ont été organisés pour accompagner les étudiants et les nouveaux diplômés et les aider à :

- Développer et/ou créer des projets, quels que soient les domaines concernés
- Se forger une culture de l'entrepreneuriat et de l'initiative
- Se constituer une expérience concrète et valorisante dans la gestion de projets

## Organiser et animer des actions d'animation et de sensibilisation des publics étudiants

- Challenge « 30 heures pour créer », à l'occasion du salon CREER (septembre 2013) : 150 étudiants et 20 tuteurs accompagnants mobilisés pendant 3 jours.
- Journée Régionale de l'Entrepreneuriat : 300 étudiants des universités et écoles régionales impliqués.
- Conception et réalisation d'animations diverses au bénéfice de publics étudiants, à la demande des établissements, des services de la Communauté d'universités et d'établissements ou de leurs partenaires, ce à l'occasion de nombreux challenges (TL1 , ..), de concours régionaux (Crédit agricole), de formations ou d'événements (Tremplin doc'emploi, ou avec Formasup : CREASUP, Journée des apprentis)..
- Lancement de l'opération « crash tests », en partenariat avec les réseaux d'accompagnements régionaux (Ruches du Nord et pépinières Pas de Calais).
- Participation à des salons régionaux (Etudiant, CREER, mini-entreprises, masters..) ou à des animations régionales (journées rectorales, ...)
- Soutien aux actions conduites par les Junior entreprises, associations et clubs étudiants (jurys, animations, conseil)
- Lancement d'un dispositif médias numériques de « sensibilisation en ligne »
- Co-refonte du dispositif MACE, porté par la CCIR, dans ses dimensions techniques et de coordination

## Accompagner les activités des établissements

- Animation du réseau de référents « Entrepreneuriat/MACE » : groupes et ateliers de travail mobilisant une vingtaine de personnels des établissements dans différents domaines de spécialités ; échanges de pratiques.
- Extension du programme de sensibilisation à destination des personnels
- Animation d'un groupe de réflexion sur l'insertion de modules de formation dans les maquettes pédagogiques (référentiel entrepreneuriat)
- Contributions diverses à l'élaboration ou la validation de parcours de sensibilisation ou de prise d'initiatives chez les étudiants : parcours initiative (Polytech), Label valorisation de l'engagement étudiant (Lille 1), module esprit d'entreprendre (Artois), ....
- Accompagner les procédures et actions mises en place pour organiser le statut Etudiant entrepreneur et le Diplôme Etudiant Entrepreneur.

## L'organisation du Statut d'Etudiant entrepreneur et la mise en place du Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)

Le comité d'engagement, chargé de proposer au Ministère une liste de candidats susceptibles d'obtenir le statut d'Etudiant Entrepreneur, a été constitué en septembre 2014.

Un bureau composé d'un VP en charge des formations, d'un directeur de Hubhouse et du responsable pédagogique du D2E est chargé de coordonner l'élaboration et le suivi du diplôme par le groupe de travail Entrepreneuriat, composé des VP Formation des établissements concernés et les référents Hubhouses.

La coordination avec le niveau national est assurée par la Maison de l'Entrepreneuriat.

Le dispositif est prêt à être opérationnel pour novembre 2014, date à laquelle est prévue le premier examen des candidatures. L'année 2015 sera expérimentale et permettra d'adapter les procédures.

## Trajectoire à 5 ans

Les dispositifs sont opérationnels. Il convient de renforcer

Levier	Objectifs	Jalons
f2-ESPE	1- Achever l'intégration de cette école interne dans la COMUE - allocation de la DGF spécifique - affectation des emplois - gestion de la masse salariale 2- Développer la politique de formation continue des maîtres	1 janvier 2015 1 janvier 2015 1 janvier 2016 Septembre 2015

	3- Mise en place d'une structure fédérative de recherche autour des problématiques éducatives	Septembre 2016
f3- Collège doctoral	4- Augmenter le nombre de doctorants (+30%) par une politique active de soutien des établissements, en coordination avec le Conseil régional et les autres collectivités territoriales 5- Assurer une meilleure intégration des ED SHS et SESAM dans les dispositifs mis en œuvre par le Collège Doctoral 6- Développer un programme commun de formation doctorale avec les universités de l'Euro région, déposer un programme interreg	5% par an d'ici 2019  Septembre 2015  Mi 2015 et mise en œuvre durant le contrat
f4- Développements d'actions concertées en faveur des étudiants	7- Finaliser le projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire. 8- Assurer avec le CROUS le suivi politique du programme de construction de logements étudiants	Début 2015  2015-2019
f5- Cartographie des formations	8- Rendre opérationnelle la cartographie des formations	Premier semestre 2016
f6- ORES	9- Produire les enquêtes sur l'insertion professionnelle des docteurs 10- Automatiser la production des tableaux de bord	Première enquête régionale, septembre 2015 Autres enquêtes 2016-2019 Septembre 2015
f7- Entrepreneuriat	11- Assurer la mise en œuvre du programme PEPITE : statut Etudiant Entrepreneur et D2E 12 - Poursuivre le développement des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat grâce à la coordination assurée par la Maison de l'entrepreneuriat	Affinement du dispositif : 2015  2015-2019

### **2.3- Leviers pour la politique internationale**

Les actions internationales viennent en appui des actions menées par les établissements. Il s'agit en particulier de développer les partenariats avec les universités de l'Euro-région (formation dans le cadre du projet transfrontalier « université métropolitaine », actions communes pour la formation et l'insertion professionnelle de docteurs, soutien à l'émergence de projets collaboratifs de recherche); la formation linguistique et culturelle des étudiants internationaux avec le programme d'été de l'« International Academy » et le Centre d'examen « Français langue étrangère », l'accueil des chercheurs internationaux.

#### **Levier PI 1, pilotage**

Le programme est piloté par le groupe des vice-présidents et chargés de mission relations internationales des établissements.

### **Levier PI 2, Participer à la construction de l'Espace euro-régional de l'enseignement supérieur et de la recherche**

La région Nord Pas de Calais bénéficie d'un environnement universitaire international exceptionnel avec la proximité de grandes universités européennes belges, allemandes, néerlandaises ou anglaises. La Communauté d'universités et d'établissements a donc pour objectif de participer au développement d'un espace euro-régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec les universités de l'Euro-région. Elle développe en particulier des partenariats de formation, des actions communes pour la formation et l'insertion professionnelle des docteurs, le soutien à l'émergence de projets collaboratifs de recherche.

La priorité est donnée d'abord au développement des relations avec les universités belges de proximité avec lesquelles plusieurs établissements ont construit des coopérations durables. Un programme Interreg 'Université Métropolitaine' a été ainsi mis en place avec les universités de Mons (UCL) et la Kulak (Leuven). Il vise le développement des coopérations en matière de formation (accueil d'étudiants, construction de parcours communs, professeurs invités). La principale réalisation, l'Honours program, offre à des étudiants de licence sélectionnés par les différentes universités (une trentaine) un programme d'université d'été de 5 jours (méthodologie de l'expression écrite et orale, découverte de la région transfrontalière, conférences de haut niveau) et un travail en groupe (3 à 4 séances de travail entre septembre et mars) autour d'un thème sélectionné pendant l'Université d'été sous la direction d'un responsable de thème. Le but est la rédaction d'un article scientifique et la préparation d'une présentation orale lors d'une séance solennelle.

Cette action s'intensifie avec la mise en place d'un groupe de travail commun, à haut niveau (présidents et directeurs) avec les universités belges de Gand, de Leuven, l'université catholique de Louvain, l'université de Mons et la Kulak (antenne de Leuven à Courtrai). Ce groupe a été constitué en janvier 2014. Trois actions sont développées, et devraient être portées par des programmes européens Interreg.

- Le développement de partenariats de recherche en s'appuyant sur un programme de soutien franco-belge (200 K€) dans quatre domaines, qui correspondent à des points forts communs : nouveaux matériaux, alimentation-nutrition, « blue energy », mécanique et logistique. L'objectif est de favoriser des coopérations de recherche entre des équipes franco-belges, en relation avec d'autres équipes européennes, dans la perspective notamment d'élaborer des réponses communes aux appels d'offre d'Horizon 2020.
- L'extension du programme « Université métropolitaine » à l'ensemble des universités belges ; étendre l'Honours program aux masters et aux écoles d'ingénieur ; intégrer la dimension de l'entrepreneuriat.
- La mise en place d'une école doctorale pluridisciplinaire « sans murs ».

A terme la coopération euro-régionale sera étendue aux autres universités de l'Espace Euro-régional (universités anglaises, allemandes et hollandaises).

### **Levier PI 3, des dispositifs pour l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux**

La Communauté d'universités et d'établissements contribue à l'accueil de chercheurs internationaux. Elle contribue à l'accueil et à la préparation linguistique, méthodologique et (inter)culturelle des étudiants internationaux. Elle porte un Centre d'examen « Français langue étrangère ».

#### **International Academy**

Construit sur le mode d'une université d'été, le programme « International Academy » facilite l'intégration individuelle des étudiants internationaux inscrits dans les établissements de la communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France.

Il assure l'accueil, la préparation linguistique, méthodologique et (inter)culturelle des étudiants internationaux de la Communauté d'universités et d'établissements. A cette fin il met en commun ressources et moyens des établissements pour organiser des sessions de formation estivales préalables à l'entrée dans les filières d'études, sessions qui répondent à un besoin non pourvu et collectif. Le programme a été lancé en 2012. Il propose 2000 h de formation, pour plus de 150 étudiants et 19 établissements – dont certains sont extérieurs à la Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France.

Il favorise la réunion de compétences et d'approches pédagogiques transverses (FLE général et universitaire, culture, communication interculturelle, disciplines connexes). Il permet ainsi la naissance d'une communauté d'enseignants et d'étudiants internationaux à dimension régionale, qui a vocation à croître. Le programme a été reconnu par Campus France pour son efficacité et son caractère mutualisé, novateur et devant faire école auprès des autres communautés d'universités et établissements.

#### Centre d'examen « Français langue étrangère »

Le Centre d'examen DELF/DALF délivre un diplôme d'études en langue française, diplôme approfondi de la langue française et TCF, test de connaissance du Français, créé en 1993-1994.

Il organise plusieurs sessions d'examen pour permettre au public étranger – étudiants en mobilité (Erasmus ou convention), candidats libres, demandeurs de naturalisation – d'obtenir une certification reconnue dans le monde entier et dans toutes les structures administratives en France : universités, grandes écoles, préfectures, conseil de l'ordre des médecins, ... Ces certifications, délivrées par le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont valables à vie et sont internationalement reconnues et utilisées par les ministères étrangers. Elles attestent la maîtrise des 4 compétences langagières, tant dans la vie personnelle que professionnelle.

- Un vingtaine de sessions de DELF/DALF et TCF sont proposées dans l'année, pour couvrir au mieux les besoins des différents publics, dont deux sessions en période estivale à Boulogne sur mer.
- Nombre de candidats inscrits : en 2011 : 595 ; en 2012 : 692 ; en 2013 : 732 ; en 2014
- Une formation d'habilitation examinateur/correcteur DELF/DALF est en cours d'organisation pour les étudiants de Master 2 Didactique du FLE des universités d'Artois, Lille 3 et ULCO.
- Une plaquette d'information sur les examens est diffusée dans les établissements (points stratégiques : scolarité, relations internationales, centres de langues, journée d'accueil des étudiants internationaux).

#### Centre de mobilité EURAXESS, programme AMBER EURAXESS

Ces deux programmes viennent en appui de la mobilité internationale des chercheurs, entrante et sortante, avec :

- Accueil des chercheurs étrangers en relais des laboratoires.
- Assistance sur les questions administratives (visa, permis de séjour...etc.), logement et assistance dans la vie quotidienne (relations CAF/CPAM/Impôts).
- Organisation de cours de FLE et de sorties culturelles.
- Gestion des réservations (14 studios) de la Maison Georges Lefevre pour assurer un remplissage optimal.

Le projet européen FP7 (coordination and support action) AMBER porté par l'Université de Saragosse implique un consortium de 4 centres EURAXESS du sud de l'Europe et a pour but de renforcer la mobilité des chercheurs entre l'Amérique latine et l'Europe.

La Communauté d'universités et d'établissements est work-package leader sur les activités dédiées à la « réduction des barrières à la mobilité » :

- coordination de la mise en commun d'informations (issues du consortium, des membres EURAXESS français...);
- homogénéisation des données juridiques avec l'aide de la FnAK ;
- préparation de guides pratiques à usage des chercheurs et des personnes impliquées dans l'aide à la mobilité.

## Trajectoire à 5 ans

Levier	Objectifs	Jalons
PI 2- Espace euro-régional de l'enseignement supérieur	1- Conforter le dispositif engagé avec les universités belges 2- Elargir aux autres universités européennes	Organisation et dépôt des dossiers Interreg : septembre 2015 ; mise en œuvre 2015-2019 A partir de septembre 2016
PI 3- Accueil de chercheurs et d'étudiants internationaux	3- Conforter les dispositifs existant en renforçant notamment les équipes d'appui	Septembre 2015

## 2.4- Leviers pour la diffusion de la culture scientifique

Les thématiques développées par la Communauté d'universités et d'établissements relèvent :

- de la diffusion de la culture scientifique et de la promotion des sciences,
- de l'inventaire et de la valorisation du patrimoine scientifique,
- de la sensibilisation, la diffusion et la valorisation de la culture et de la création artistiques

### Levier CS 1, Pilotage

La mission « Culture et patrimoine » impulse, coordonne les actions des établissements dans le domaine artistique, de la culture et du patrimoine scientifiques.

Deux comités pilotent la mission :

- le comité de pilotage culture et patrimoine scientifiques rassemblent les vice-présidents ou chargés de mission culture des établissements ainsi que les personnels en charge de ces thématiques dans les établissements
- le comité de pilotage Culture et création artistiques rassemble les vice-présidents ou chargés de mission culture des établissements ainsi que les directeurs des services culturels

La mission est portée par un chargé de mission Culture, Johann-Günther Egginger, Université d'Artois. Il est assisté d'un chargé de mission délégué à la Culture et la création artistiques, Xavier Escudero, Université du Littoral Côte d'Opale et d'un chargé de mission délégué à la culture et au patrimoine scientifiques, Jean-Philippe Cassar, Université Lille 1. Au sein du bureau de la Communauté, le Président de l'université d'Artois coordonne cette activité.

### Levier CS 2, Développer des actions promouvant la Culture scientifique

La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle, est une mission essentielle des universités, bien mise en exergue par la convention cadre « Université, lieu de culture » passée entre le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Conférence des présidents d'université.

Au niveau régional, la communauté d'universités et d'établissements participe au pilotage et à la définition des objectifs stratégiques du pôle territorial de référence de la culture scientifique technique.

Les actions communes menées par la communauté d'universités et d'établissements visent :

- à engager un dialogue entre les acteurs de la science et la Cité au sens large grâce notamment à des événements comme la Fête de la science ou la Nuit des chercheurs
- à diffuser des connaissances produites par les établissements vers le grand public et le public jeune (ouverture de laboratoire, concours de science...)
- à faire reconnaître les établissements d'enseignement supérieur comme des acteurs de la culture scientifique et technique et à faire connaître les dispositifs de diffusion qu'ils portent
- à porter des projets en collaboration avec les autres acteurs de la culture scientifique et technique, qui valorisent et confortent la richesse de la région dans le domaine de la culture scientifique et technique
- à réaliser des collaborations transfrontalières dans les domaines de la diffusion de la culture scientifique et technique et de la valorisation du patrimoine scientifique.

La MESHS s'inscrit dans ce dispositif, en étant membre du comité de pilotage, et en contribuant par ses activités à la diffusion de la culture scientifique (Printemps des SHS, Publi.meshs...).

### **Levier CS3, Valoriser le patrimoine scientifique**

Les établissements de la Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France bénéficient d'un patrimoine précieux et d'une grande diversité. L'objectif est de valoriser ce patrimoine et de le faire connaître au grand public et aux acteurs de l'enseignement supérieur de la région. Pour cela la mission repose sur :

- l'inventaire des collections. La Communauté d'universités et d'établissements est engagée aux côtés de l'université Lille 1 dans la mission nationale pour le Patrimoine Scientifique et Technique Contemporain (PATSTEC) dirigée par le Musée des Arts et Métiers de Paris. Avec l'intégration de l'ESPE Lille Nord de France à la Communauté d'universités et d'établissements, un enjeu nouveau est la valorisation du riche patrimoine scientifique hérité de l'ex-IUFM de la région Nord-Pas de Calais (anciennes Ecoles Normales dont la création remonte au début du XIXe siècle) ;
- la valorisation des collections à travers des expositions qui tournent dans les différents établissements (e.g. cabinet des curiosités, exposition « Anatomique »), des projets de valorisation virtuelle et une collection d'ouvrages publiés aux Presses universitaires du Septentrion, « Patrimoine universitaire en Nord-Pas de Calais ».

### **Levier CS4, Culture et création artistique**

L'enjeu est de sensibiliser la communauté universitaire à la création artistique. La diffusion de la culture artistique à l'Université est également un des principes fondateurs de la convention cadre « Université, lieu de culture ».

La mission de la Comue développe deux actions :

- la résidence d'artiste ARTU « Artiste Rencontre Territoire Universitaire », organisée avec le soutien de la DRAC. Dans le cadre de ce dispositif, c'est l'ensemble des universités du Nord-Pas-de-Calais qui accueillent un artiste pour une durée de 4 mois. L'artiste se place en tant que force fédératrice des établissements participants. Cette résidence a pour vocation de confronter les étudiants et la communauté universitaire à une démarche artistique contemporaine forte.
- la web TV ArteFacs. outil de mutualisation des réalisations artistiques, culturelles et scientifiques, ARTEFACS est un espace de curiosité ouvert à la création.

### **Trajectoire à 5 ans A écrire**

Levier	Objectifs	Jalons

## **2.5- Leviers pour promouvoir les Campus durables**

### **Levier CD 1, Pilotage**

La Communauté d'universités et d'établissements accompagne les établissements dans leur politique de développement de campus durables et numériques. La démarche de développement durable et de responsabilité socio-économique et environnementale est une préoccupation du PRES/communauté d'universités et d'établissements depuis février 2011. Un groupe de pilotage rassemble les VP ou chargés de mission des établissements, animé par un(e) VP, et assisté par une chargée de mission « projets collaboratifs de développement durable ».

### **Levier CD2, approches collaboratives**

Les établissements d'enseignement supérieur de la région Nord-Pas de Calais (les universités, la Fédération universitaire et polytechnique de Lille et l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie Lille) ont mené en 2011-2012 un bilan carbone commun, posant la base de travaux collaboratifs sur les démarches de développement durable de nos établissements. L'étude a été menée à l'échelle du PRES et de chaque établissement : une démarche

novatrice à une échelle régionale, dont le but principal était de favoriser les projets collaboratifs. Un des résultats majeurs de ce bilan carbone ® est la part prépondérante des déplacements dans les émissions de gaz à effet de serre (68%, dont environ la moitié concerne nos déplacements quotidiens), soit environ 148000 teq CO2. L'engagement commun dans ce groupe de-pilotage se poursuit par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de déplacement des campus régionaux afin de réduire l'empreinte énergétique et les émissions de polluants liés aux déplacements, en partenariat avec les acteurs locaux en charge des politiques publiques de transport, des questions climatiques et énergétiques. Les plans de déplacement permettent également de lutter contre les inégalités liées aux moyens de transport et d'améliorer l'attractivité des établissements. Le projet regroupe les 6 universités de la région Nord-Pas de Calais, la Fédération universitaire et polytechnique de Lille et de nombreuses écoles (Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille, Ecole Centrale de Lille, Polytech Lille, Telecom Lille 1, Ecole Nationale Supérieure d'Arts et d'Industrie Textile, etc.) avec l'assistance de la DREAL Nord Picardie et du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Cette fois encore, l'échelle et la démarche sont innovantes. Ce plan concernera ainsi environ 150 000 étudiants et personnels : la Communauté d'universités et d'établissements est un acteur important des déplacements/transports de la région Nord-Pas de Calais. Le rayonnement du projet permettra de sensibiliser un très grand nombre d'acteurs sur un périmètre identique à celui du Plan de Protection de l'Atmosphère régional, auquel il est maintenant rattaché. Ce rattachement est également un des aspects novateurs, qui sera utilisé par le CEREMA pour développer une méthodologie de calcul des gains énergétiques et d'émission de polluants atmosphériques dans les plans de déplacement. La dimension exploratoire et méthodologique a suscité l'intérêt de la DGEC (Direction Climat Energie du MEDDE). Le CEREMA assurera un retour méthodologique pour alimenter la connaissance nationale sur ces sujets. Il s'agit d'une démarche ambitieuse et structurante pour la région. Des plans de déplacement d'universités existent ponctuellement mais aucun n'est mené à cette échelle et dans une logique commune. L'effet de levier à l'échelle régionale est important.

D'autres projets collaboratifs sont prévus, tels que les bilans de Gaz à Effet de Serre (GES, obligation réglementaires tous les 3 ans) sur la même échelle que le bilan carbone de 2012, afin de poursuivre la dynamique d'entraînement, d'économie de moyens et de soutien aux établissements.

### *Levier CD3, Vers l'Université zéro carbone*

Dans le cadre des travaux menés en 2013 sur la Troisième Révolution Industrielle en Nord Pas de Calais (master Plan de Jérémie Rifkin), le Parlement du Savoir a proposé que les universités régionales s'engagent dans le projet « Université zéro carbone ». Il s'agit de promouvoir et d'aménager des campus en transition écologique et énergétique, concevoir des équipements et bâtiments démonstrateurs, faire évoluer l'offre de formation initiale et FTLV pour mieux répondre aux besoins de compétences dans ce domaine, densifier et focaliser les axes de recherche, assumer le rôle d'éducation globale des étudiants ainsi que la responsabilité sociétale des Universités sur ces sujets.

La Comue s'engage dans un projet collectif « Universités Zéro Carbone » (UZC) dans lequel nos campus deviendront les laboratoires d'une transition écologique et solidaire (TES) à l'horizon 2050. Les campus universitaires régionaux ont le potentiel pour être des laboratoires du changement : 150 000 étudiants en 2014, 30 000 personnels, des sites répartis sur toute la région, des kilomètres de réseaux urbains, des centaines de bâtiments. Les campus des Universités régionales ont les caractéristiques idéales pour abriter des projets articulant plusieurs démonstrateurs de recherche et pédagogiques, au service de la démonstration de la « ville en transition », économe en énergie, vivable et viable.

Les établissements disposent d'un potentiel en recherche et en formation reconnu nationalement et internationalement et se sont d'ores et déjà engagées dans une politique sociale et environnementale responsable, ce qui les positionne comme des acteurs incontournables de la mise en place de l'ambitieuse stratégie qu'est la TRI. Ce projet mobilisateur rencontre cette détermination et ce savoir-faire de pointe développés de longue date sur les campus, dans un objectif commun : réussir à montrer, concrètement, que la transition est possible.

Ainsi, à l'horizon 2050, nos campus auront amorcé une transformation profonde et engageante, aboutissant avant 2050, à des villes scientifiques démonstratrices de la TES. L'objectif est qu'ils soient des vitrines de la ville intelligente, économe et autonome en énergie, faisant se rejoindre la courbe descendante de l'utilisation d'énergie et une courbe ascendante de production locale, sous des modalités innovantes imaginées par nos chercheurs, en terme de stockage, distribution, usage et mobilités innovantes notamment. Ces démonstrateurs impliqueront également les parties prenantes sous l'ensemble des aspects nécessaires au fonctionnement d'une véritable ville en transition : gouvernance, bien-être, santé, équité, sensibilisation, économie circulaire ou de la fonctionnalité...

C'est autour de ces deux piliers de l'Université que sont la recherche et la formation, que ce projet se construit. Mais une Université est également un projet de société et une partie prenante majeure du tissu socio-économique, ce qui justifie la construction du projet Université Zéro Carbone par et pour la société et tourné vers

le monde socio-économique. Le projet intègre la volonté d'ouverture sur la Cité par de nouvelles modalités de diffusion scientifique et de participation au débat public.

Ce projet présenté au WorldForum 2014 fera ensuite l'objet de recherche de financements régionaux et européens. Dans ce contexte, un réseau européen des Universités durables (SUN Sustainable Universities Network) sera créé.

#### *Trajectoire à 5 ans*

Levier	Objectifs	Jalons
CD1	Créer une dynamique d'entraînement et de mise en visibilité	2015, une équipe est constituée à la Comue. Chaque établissement a un référent politique et un référent technique
CD2	Projets collaboratifs	Début 2015 rendu des premiers résultats du plan de déplacement Mobilités Urbaines Campus, et concertations. Plans d'actions à mettre en œuvre sur plusieurs années. Réévaluation pluriannuelle du Plan. Fin 2015 résultats du Bilan GES fourni en Préfecture
CD3	Faire de nos campus des démonstrateurs de la transition	Fin 2014 feuille de route COMUE 2015 recherche de financements création du réseau européen SUN 2020 premiers démonstrateurs

## **2.6- Leviers pour promouvoir les Campus numérique**

La Communauté d'universités et d'établissements promeut le développement des usages numériques en favorisant les infrastructures TIC, en apportant un même niveau de service et d'accès aux ressources et services numériques sur l'ensemble du territoire.

### *Levier CN1, Pilotage*

Un groupe de pilotage, rassemblant les VP ou chargés de mission TIC des établissements a été constitué. Il est animé par le Alain Mayeur, vice-président de l'Université de Valenciennes.

### *Levier CN2, l'UNR NPDC*

La démarche a été engagée avec la mise en œuvre de l'UNR Nord-Pas de Calais (UNR NPDC). Ce consortium regroupe les six universités, l'Ecole Centrale de Lille et l'Ensait. Il est piloté par l'université de Valenciennes. La Communauté d'universités et d'établissements est partenaire. La stratégie régionale mise en œuvre vise à :

- Favoriser les infrastructures TIC ainsi que le développement des services et des usages des TIC,
- Assurer un développement homogène sur l'ensemble du territoire (14 villes universitaires),
- Apporter un même niveau de service et d'accès aux ressources et services numériques,
- Mutualiser les moyens.

Les objectifs sont multiples :

- Généraliser à l'échelle de la région l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) par l'ensemble des étudiants et du personnel,
- Faciliter l'accès aux services numériques pour l'ensemble des étudiants,
- Contribuer à la modernisation des pratiques pédagogiques,

- S'adapter aux contraintes de disponibilité et de lieu de l'apprenant, aux attentes des usagers,
- Ouvrir vers de nouveaux publics,
- Organiser l'offre de formation ouverte et à distance, avec une visibilité régionale, nationale et internationale,
- Développer d'une manière cohérente les potentialités offertes par les TIC pour la formation initiale et continue.

### Levier CN3, une politique commune portée dans le cadre du CPER

La Communauté a mené une réflexion sur les « campus connectés » unissant notamment tous les établissements membres ou associés en une ambition numérique intégrant les aspects matériels (infrastructures numériques, adaptation des locaux), pédagogiques (cours en ligne, formation à distance, MOOC, en lien avec l'initiative France Université Numérique FUN), offre de services numériques et recherche (méso-centre pour la simulation numérique en lien avec le cadre national GENCI).

Trois axes sont actuellement privilégiés et sont portés dans le cadre d'un projet unifié pour le CPER :

- développer les usages des TICE afin d'accompagner la réussite des étudiants, le développement de la formation tout au long de la vie dans un contexte de nomadisme accru des étudiants et apprenants (mobilités internationales, stages, activité professionnelle au cours des études...);
- généraliser le très haut débit sur l'ensemble des établissements pour permettre à tout lieu d'enseignement supérieur et de recherche de disposer de capacités adaptées à des usages à distance croissants, favoriser l'accès des résidences universitaires à ces infrastructures ; cela passe par le développement du réseau Haut débit Noropal ;
- développer les infrastructures pour la recherche et le transfert, notamment vers les PME. Il s'agit en particulier de disposer d'un nœud régional de calcul intensif – intégré bien entendu à la politique nationale de GENCI – qui constituera un élément d'attractivité pour les laboratoires et les entreprises, de par l'accessibilité et la disponibilité liées à la proximité des services et compétences d'accompagnement. L'accent sera mis sur les partenariats avec les services de R/D industriels, notamment PME (initiative nationale HPC- PME) en lien avec les structures de transfert.

### Trajectoire à 5 ans

Levier	Objectifs	Jalons
- CN2 UNR NPDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre les mesures d'accompagnement pour la modernisation et l'innovation appuyées par l'usage du numérique</li> <li>- assurer une diffusion des usages du numérique dans les différentes activités, valorisation et communication</li> <li>- renforcer la mutualisation pour les structures d'appui (compétences spécialisées)</li> <li>- interopérabilité des systèmes d'information, partage d'informations..</li> <li>- évolution des services numériques, GED, patrimoine numérique..</li> <li>- carte multi-services pour les personnels et étudiants (nouvelle carte en lien avec la monétique Crous)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite des actions sur les 5 ans</li> <li>- consolidation sur 2015-2016</li> <li>- 2015</li> <li>- 2015 à 2017</li> <li>- 2015 à 2019</li> <li>- 2016</li> </ul>

Levier	Objectifs	Jalons
CN 3 numérique CPER E-formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rénover et mettre en place sur les campus des nouveaux espaces d'apprentissage</li> <li>- développer l'offre numérique en renforçant la FAD, les Mooc/Spoc, ressources UNT</li> <li>- assurer l'accompagnement des équipes pédagogiques</li> </ul>	<p>70% des réalisations sur 2015-17 30% sur 2018-19</p> <p>actions permanentes sur les 5 ans</p>
Haut débit Noropale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer l'accessibilité aux différents services et développer une nouvelle architecture de déploiement très haut débit</li> <li>- poursuivre la démarche de sécurisation des données et de nouveaux modes d'accès « cloud »</li> </ul>	<p>marché actuel jusque fin 2016 mi-2015-2016 préparation nouveau marché 2017 nouveau marché</p> <p>2015-2016 évaluation et préfiguration 2017-19 évolution en articulation avec l'organisation nationale</p>
E-infrastructure pour la recherche et le transfert	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étendre les moyens de calcul intensif sur un plan régional (moyens de type supercalculateur et stockage de grande capacité)</li> <li>- développer les partenariats avec les services de R/D industriels notamment PME pour les besoins HPC</li> </ul>	<p>phase 1 : 2015-17 phase 2 : 2018-19</p>

### 3- Gouvernance

*Structuration des regroupements :*

- *Quelle organisation des communautés (statuts, délégation de compétences etc.)?*
- *Pour les sites IDEX : quelle adéquation de cette structuration en communautés avec les engagements de gouvernance pris dans le cadre du PIA (cf. les conventions attributives des IDEX et son annexe 4)?*
- *Quelle place pour les écoles dans les communautés au regard de leur identité propre ?*

*Politique d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations (cf. charte de l'égalité femmes-hommes) : Quelles actions structurelles mises en œuvre ?*

La structuration de l'espace régional de l'enseignement supérieur s'organise au tour de trois piliers : une organisation régionale assurant la synergie de l'ensemble des acteurs du monde académique, économique et social et politique ; la Communauté d'Universités Lille Nord de France ; l'Université de Lille.

- Une organisation régionale assurant la synergie des acteurs de l'ESR

- La mise en place de la communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France

Un rôle moteur des six universités  
6 autres membres :  
CNRS, INSERM, INRIA  
Mines Douai, Centrale  
Lille, FUPL  
Des établissements  
associés

Des statuts en cours de  
finalisation : vote fin  
septembre 2014,  
début Octobre 2014

Un rôle moteur dans  
l'Espace Régional  
d'enseignement  
supérieur et de  
recherche

- La création de l'Université de Lille : Lille 1, Lille 2, Lille 3
- Des écoles associées : ECL, ENSCL, ENSAPL, ENSAIT, ESJ, IEP, Télécom Lille

### **3.1- Une organisation de l'enseignement supérieur en région Nord Pas de Calais assurant la synergie des acteurs : Etat, Collectivités, Monde économique et social, Monde académique**

#### **3.1.1- La démarche**

A partir de janvier 2013 les établissements et les organismes ont marqué leur volonté de rendre opérationnel un schéma d'organisation régionale qui s'appuie sur le rapport « Dubrulle » réalisé en novembre 2012 dans le cadre des assises territoriales.

Cette organisation est au service des quatre grands territoires universitaires, en référence à la fois à la répartition des étudiants et des bassins d'emploi. Elle « doit contribuer à créer les conditions d'un ensemble solidaire et cohérent porteur d'une visibilité stratégique partagée respectueuse de la diversité de chacun et de l'obligation de stimuler la recherche et d'œuvrer à la réussite de tous les étudiants quel que soit son lieu principal de formation ».

Elle s'appuie sur deux instances : la Conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche ou Parlement du savoir et un Espace prospectif et stratégique.

#### **3.1.2- Les structures et leur gouvernance**

**Le Parlement du savoir** réunit 113 membres avec une large représentation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, pour la moitié des membres (membres des conseils, présidents et directeurs), et, pour l'autre moitié, des acteurs économiques (consulaires, pôles de compétitivité, responsables d'entreprises, etc.), des représentants syndicaux et de la société civile, des pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales). Il est ouvert à des représentants académiques et territoriaux transfrontaliers.

Se réunissant au moins deux fois par an à titre normal, le Parlement du savoir formule des préconisations et avis présentant une ambition et des objectifs liés au déploiement d'un aspect choisi de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'avis détaille le bilan des actions déjà menées par l'ensemble des acteurs en région pour le sujet concerné, la stratégie et le plan d'actions retenus pour réaliser les objectifs, la gouvernance, le calendrier et les engagements financiers des acteurs retenus pour les mettre en œuvre.

Le Parlement du savoir valide les orientations collectives et en assure le suivi par l'examen d'un bilan annuel retraçant de manière consolidée les actions des différentes parties prenantes et les financements associés.

**L'Espace prospectif et stratégique** est un lieu de partage de réflexions et d'échanges qui se nourrit des stratégies de ses membres dans le respect de leur diversité. Il renforce à ce titre leur cohérence et peut être un relais d'influence. Il doit permettre d'impulser des projets communs de très grande envergure.

Il réfléchit aux grandes tendances de l'enseignement supérieur et de la recherche à partir notamment des préoccupations véhiculées par ses membres et propose une vision prospective susceptible d'alimenter les avis à soumettre au Parlement du savoir. Il peut se saisir de sujets dont l'actualité et la confidentialité nécessitent le traitement en son sein.

Composé de 30 à 35 membres représentatifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (universités, écoles, établissements et organismes de recherche), de représentants des 4 territoires infrarégionaux et de collectivités et de responsables d'entreprises, l'Espace prospectif et stratégique se réunit au moins quatre fois par an. Il est appelé à se prononcer sur l'organisation des travaux et séances du Parlement du savoir. A ce titre, il en valide les ordres du jour et se prononce sur les documents qui y sont présentés : avis, rapports, propositions, bilans annuels...

Le Parlement du savoir et l'Espace prospectif et stratégique se réunissent sur invitation conjointe du préfet, du recteur chancelier des universités, du président de région et du président de la Communauté d'universités et d'établissements.

**Un secrétariat permanent** (ou groupe technique opérationnel) prépare les réunions des instances avec l'appui des services compétents des 4 entités invitées. Il est assuré par la Communauté d'universités et d'établissements.

**Des groupes de travail.** Le Parlement du savoir et l'Espace prospectif et stratégique peuvent décider de la mise en place de groupes de travail dont l'action s'inscrit dans la durée et de groupes spécifiques à durée d'action limitée. Leur suivi est assuré par l'Espace prospectif et stratégique.

Les deux instances peuvent commanditer des études ou missions d'enquête afin d'explorer un sujet précis, contribuer à l'émergence d'une vision commune autour de toute question intéressant l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, formuler des préconisations, anticiper des mutations.

Les travaux de l'Espace prospectif et stratégique et du Parlement du savoir s'inscriront dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et dans le cadre des orientations nationales (loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche, lois sur la décentralisation et la réforme de l'action publique). Ils se nourriront des orientations stratégiques propres à chacun de leurs membres. Ils prendront en compte les enjeux européens et internationaux et les évolutions qui en découleront.

### 3.1.3 Trajectoire à 5 ans

	Objectifs	Jalons
Parlement du savoir	Organiser 2 à 3 réunions annuelles du parlement du savoir	2014-2019
Espace Prospectif et Stratégique	Organiser 3 à 4 réunions de l'Espace Prospectif et stratégiques	2014-2019
	- Dossier IDEX	2014-2015
	- CPER	2014-2015
	- Préparation des prochains schémas	2015-2019

	régionaux de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation	
Secrétariat permanent	Organiser le back office par la Communauté d'Universités et d'établissements	Janvier 2015

### 3.2- La Communauté d'universités et d'établissements

#### 3.2.1- Organisation

La Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France comprend onze membres. Neuf établissements :

- les six universités de la région : les universités Lille 1, Lille 2, Lille 3, engagées dans le processus de création de l'université de Lille par fusion, l'université d'Artois, l'université du Littoral Côte d'Opale, l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. Celles-ci portent l'ensemble des missions de la Communauté.
- Deux grandes Ecoles : l'Ecole Centrale de Lille et l'Ecole des Mines de Douai.
- La Fédération Universitaire Polytechnique de Lille.
- Deux organismes de recherche, particulièrement impliqués dans la région : le CNRS, l'INSERM et l'INRIA .

D'autres établissements ou organismes publics ou privés concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche peuvent être associés par voie de convention de coopération ou d'association au sens de l'article L. 718-16 du Code de l'Education. Ces conventions fixent les objectifs partagés et les moyens que ces organismes et établissements mettent à disposition de la Communauté.

Conformément à l'article L. 718-9 du Code de l'Education, la Communauté d'universités et d'établissements est administrée par un Conseil d'administration, qui détermine la politique de l'établissement, dont les questions et ressources numériques, approuve son budget et en contrôle l'exécution. Le Conseil d'administration est assisté d'un Conseil académique et d'un Conseil des membres.

Le président par ses décisions, le Conseil d'administration par ses délibérations assurent l'administration de l'établissement. Le président est assisté d'un directeur général des services.

#### 3.2.2 Trajectoire

	Objectifs	Jalons
Définition du projet	Définir un projet commun, Définir, mettre en place et renforcer les dispositifs d'accompagnement des missions et les fonctions support Organiser la nouvelle gouvernance Contribuer à l'organisation régionale	Janvier 2013- Septembre 2014
Statuts	Préparation et discussion au sein des établissements vote des statuts	Avril 2014-juin 2014 Octobre 2014
Mise en place de la nouvelle Communauté	Elections des membres des conseils Election du Président	Décembre 2014-Janvier 2015 Janvier 2015

### **3.3- L'université de Lille**

#### **3.3.1- La démarche de fusion**

Le processus de création de l'université de Lille a été relancé depuis le début 2013, sur la base d'une démarche de projets, par les trois universités lilloises. Des écoles publiques sont associées : Centrale Lille, ENSCL, ENSAIT, Télécom, Ecole des Mines de Douai, IEP Lille, ESJ, Ecole nationale Supérieure d'Architecture et de Paysages de Lille.

L'objectif est de créer une grande université de recherche, portant avec un très haut niveau d'exigence ses autres missions de service public, notamment la formation tout au long de la vie et la réussite étudiante, internationalement reconnue et attractive.

Cette démarche s'est concrétisée par le vote par les trois conseils d'administration (Lille 3 le 21 février, Lille 2 le 6 mars, Lille 1 le 14 mars) d'une première liste de projets communs (Recherche, FTLV, vie étudiante, international, fonctions support) et de la démarche de fusion au plus tard à la fin du prochain contrat (2019).

En mai-juin 2014 : les trois CA ont aussi approuvé une convention d'association entre les trois universités lilloises, préparant la fusion et organisant la mise en commun des compétences. A partir de cette date :

Les compétences sont progressivement exercées en commun dans tous les domaines relevant des missions des universités. Chaque compétence est assurée par un établissement pilote avec et au nom des autres universités. La liste des compétences et des établissements pilotes est approuvée par chaque conseil d'administration. Des projets sont mis en œuvre dans ces différents champs de compétence. Des groupes de travail sont organisés, auxquels les écoles sont associées pour les compétences qu'elles souhaitent partager.

L'ensemble des publications scientifiques des trois établissements porte une signature unique « Université de Lille ».

Les trois universités communiquent sous l'appellation « Université de Lille ».

Les trois universités créent pendant l'année universitaire 2014/2015 une fondation commune « Université de Lille ».

#### **3.3.2 La Gouvernance**

**Un Comité stratégique** est chargé d'accompagner et de conseiller les trois universités dans leur démarche de construction de l'Université de Lille. Il est consulté pour avis et formule des recommandations et des vœux. Il est composé de 45 membres :

- chaque université est représentée par 10 membres issus des conseils, le premier VP, les DGS
- six personnalités extérieures

Les directeurs des écoles sont invités permanents.

**Un comité de direction** se réunit chaque semaine, soit en formation restreinte aux trois présidents, soit en formation élargie avec les premiers vice-présidents et les directeurs généraux des services.

**Un directoire** rassemblant les présidents et les directeurs des écoles se réunit mensuellement.

#### **3.3.3 Démarche contractuelle**

Les trois universités lilloises sont dans la démarche d'un contrat quinquennal unique.

### 3.4- L'IDEX

La mise en oeuvre d'un IDEX est un enjeu essentiel pour l'enseignement supérieur et la recherche en région Nord Pas de Calais. Un dossier sera donc déposé en réponse au prochain appel d'offre du PIA. La démarche du projet a été présentée devant le Parlement du savoir et l'Espace prospectif et elle a été validée par le bureau de la Communauté.

#### 3.4.1- La démarche

L'IDEX vise la constitution d'une « Université de recherche intensive à très forte visibilité internationale et large spectre disciplinaire capable de tenir la comparaison avec les grandes universités de rang mondial ». En raison du potentiel et des atouts des universités lilloises, la construction de l'université de Lille répond à cet objectif. La qualité du projet de l'université de Lille et sa réussite sont donc l'élément clé du dossier et une condition essentielle de succès dans le cadre du nouvel appel d'offres. Pour cette raison le projet est porté par les universités lilloises.

Les universités Lilloises portent le projet en associant les autres universités, les organismes de recherche, tout particulièrement le CNRS, l'INSERM et l'INRIA, ainsi que les autres établissements de la COMUE LNF, dès lors que ces organismes et établissements sont significativement impliqués dans le périmètre d'excellence. Un accord de consortium finalisera cette association. D'autres établissements ponctuellement impliqués dans ce même périmètre pourront participer au projet. Par sa dynamique propre, l'IDEX devra permettre à l'ensemble de ces acteurs de s'intégrer dans cette logique de développement et de promotion de l'excellence.



Dans le cadre de l'accord de consortium, les trois universités constituant l'université de Lille élaborent l'IDEX sur la base d'un périmètre d'excellence en décrivant les actions qui seront financées avec les moyens du PIA2. Le projet définira les structures de gouvernance de l'IDEX, indépendantes et qui garantissent en cas de succès

- « d'une part la très haute qualité des actions financées, quels qu'en soient la nature et le contenu
- d'autre part, l'efficacité des procédures d'allocation de ressources qui assureront leur concentration sur des actions apportant la valeur ajoutée maximale ».

Le périmètre d'excellence est défini principalement par le potentiel de recherche reconnu, par les réussites aux grands appels à projets nationaux et européens. Le projet accompagnera aussi le développement de l'excellence émergente. Des actions d'excellence seront menées dans le cadre de la formation. Ces dernières, soit viennent en appui de l'excellence de la recherche, soit constituent de grands projets structurants et différenciant sur le plan international.

Dans la phase préparatoire de l'IDEX, le projet fait l'objet de présentations régulières au bureau de la Communauté d'universités et d'établissements, devant l'espace prospectif et stratégique régional et le Parlement du savoir. Le dossier définitif est validé par ces trois instances. Il est déposé par la Communauté d'universités et d'établissements.

### 3.4.2- La gouvernance du projet

Le pilotage du projet est assuré par un comité composé des trois présidents des universités lilloises et des représentants des trois organismes de recherche, CNRS, INSERM et INRIA. Ce comité est assisté par un cabinet d'études et par un comité des sages constitué de personnalités scientifiques de très haut niveau.

Deux comités stratégiques sont chargés de faire des propositions sur le projet de recherche et le projet de formation et leur gouvernance. Le comité stratégique de recherche est constitué des personnalités portant les grands projets scientifiques (Labex, Equipex, ERC) et/ou membres de l'IUF. Il est piloté par le Professeur Baert Stael, accompagné par les Professeurs Alain Cappy et Yann Coello. Le comité stratégique FTLV et innovation pédagogique est piloté par le Professeur Jean-Marc Geib.

